

Archived Content

Information identified as archived on the Web is for reference, research or record-keeping purposes. It has not been altered or updated after the date of archiving. Web pages that are archived on the Web are not subject to the Government of Canada Web Standards.

As per the [Communications Policy of the Government of Canada](#), you can request alternate formats on the "[Contact Us](#)" page.

Information archivée dans le Web

Information archivée dans le Web à des fins de consultation, de recherche ou de tenue de documents. Cette dernière n'a aucunement été modifiée ni mise à jour depuis sa date de mise en archive. Les pages archivées dans le Web ne sont pas assujetties aux normes qui s'appliquent aux sites Web du gouvernement du Canada.

Conformément à la [Politique de communication du gouvernement du Canada](#), vous pouvez demander de recevoir cette information dans tout autre format de rechange à la page « [Contactez-nous](#) ».

CANADIAN FORCES COLLEGE / COLLÈGE DES FORCES CANADIENNES
CSC 31 / CCEM 31

EXERCISE/EXERCICE NAPOLEON WELLESLEY

« ROADMAP TO PEACE » DE GEORGE W. BUSH
UNE APPROCHE INCOMPLÈTE

par : Major Pierre Bruneau

This paper was written by a student attending the Canadian Forces College in fulfilment of one of the requirements of the Course of Studies. The paper is a scholastic document, and thus contains facts and opinions which the author alone considered appropriate and correct for the subject. It does not necessarily reflect the policy or the opinion of any agency, including the Government of Canada and the Canadian Department of National Defence. This paper may not be released, quoted or copied except with the express permission of the Canadian Department of National Defence.

La présente étude a été rédigée par un stagiaire du Collège des Forces canadiennes pour satisfaire à l'une des exigences du cours. L'étude est un document qui se rapporte au cours et contient donc des faits et des opinions que seul l'auteur considère appropriés et convenables au sujet. Elle ne reflète pas nécessairement la politique ou l'opinion d'un organisme quelconque, y compris le gouvernement du Canada et le ministère de la Défense nationale du Canada. Il est défendu de diffuser, de citer ou de reproduire cette étude sans la permission expresse du ministère de la Défense nationale.

À mon père, Roger Bruneau
décédé le 4 novembre 2004
et à ma mère, Candide Vachon,
des parents de foi et de paix

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	iii
Liste des figures	iv
Liste des tableaux	v
Avant-propos	1
Chapitres	
1. Introduction et énoncé de la thèse	3
2. Le volet israélo-libanais	8
3. Le volet israélo-syrien	20
4. « Improved Roadmap to Peace »	27
5. Conclusion	33
Bibliographie	36

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 : Carte des régions en litige	6
Figure 4,.1 : « Improved Roadmap to Peace » - Intégration des lignes d'actions	35

LISTE DES TABLEAUX

Table 1.1 : Phases du plan de paix de George W. Bush	4
Table 2.1 : Liban – Calculs démographiques	10

*Le sage réfléchit avant d'agir,
Si tu veux être sage, prévois les choses avant qu'elles n'arrivent,
Abstiens-toi des mauvaises actions,
Et sache te consoler de ce que tu ne peux empêcher¹*

Proverbe arabe

*Building democracy takes patience,
deep and specific knowledge and, most important,
the ability to partner with the locals²*

Fareed Zakaria, Magazine Maclean's

AVANT-PROPOS

L'été 2005 marquera le 57^e anniversaire de la présence onusienne au Moyen-Orient, plus précisément dans la région d'Israël et des pays arabes limitrophes. La Communauté internationale aura donc jonglé pendant plus d'un demi-siècle avec la question israélo-palestinienne sans y apporter une solution tangible et durable. Les guerres s'y sont succédées quasi régulièrement tous les dix ans et nous voici, en 2005, à l'aube de ce qui est appelé par les médias le « Printemps arabe ». En d'autres mots, nous assistons à l'avènement de la démocratisation des pays du Moyen-Orient; qu'on lui accorde des chances de succès ou non
!³

¹ [Wanadoo, « Proverbes Arabes », http://perso.wanadoo.fr/proverbes/arabe.htm](http://perso.wanadoo.fr/proverbes/arabe.htm) ; consulté le 15 avril 2005.

² [Fareed Zakaria, « What Bush Got Right », extrait de Maclean's Magazine, 14 mars 2005, p. 26.](#)

³ [Alexandre Sirois, « Le « printemps arabe » enhardit Bush », Cyberpresse, Section « Monde »; accessible à http://www.cyberpresse.ca/monde/article/article_complet.php?path=/monde/article/09/1%2C151%2C1066%2C032005%2C949457.php](http://www.cyberpresse.ca/monde/article/article_complet.php?path=/monde/article/09/1%2C151%2C1066%2C032005%2C949457.php) ; Internet; consulté le 20 avril 2005.

Pour le profane, les événements du 11 septembre 2001, connus sous le nom de « 911 », sont à l'origine de cette apparence d'engouement du monde arabe pour la démocratie, bien qu'il faille comprendre ce que signifie cette notion pour des régimes majoritairement confessionnels ou dictatoriaux laïcs. C'est plutôt le Sommet d'octobre 2000 sur la Paix au Moyen-Orient de Sharm el-Sheikh en Égypte, durant lequel Israël et l'Autorité palestinienne s'engageaient à reprendre les négociations de paix, qui en serait à l'origine.⁴ En fait, le Sommet était la suite logique de l'échec de Camp David de l'administration Clinton qui eut lieu deux mois plus tôt.⁵ Les attentats terroristes de septembre 2001 sur le sol américain allaient simplement ranimer le géant de Pearl Harbor et accélérer le processus de paix et de démocratisation. C'est ainsi que le « Roadmap to Peace » de George W. Bush allait finalement voir le jour le 24 juin 2002,⁶ initiative qui obtint un écho favorable de la part de la Ligue arabe lors du Sommet de Tunis de mai 2003.⁷ C'est dans ce contexte d'un rapprochement politique et démocratique, entre l'Orient et le Moyen-Orient, que le « Roadmap to Peace » allait faire ses premiers pas et dans lequel cette étude a été rédigée.

“THE ROADMAP TO PEACE” ISRAËLO-PALESTINIEN

⁴ Après quatre années d'Intifada, le Président Mubarak d'Égypte initiait le Sommet de Sharm el-Sheikh en octobre 2000 durant lequel le Président palestinien, Mahmoud Abbas, et le Premier ministre israélien, Ariel Sharon, s'engageaient à reprendre les négociations de paix. Le Sommet allait servir, deux années plus tard, de fondation pour le « Roadmap to Peace » de George W. Bush; Rapport Mitchell sur le Sommet accessible à http://www.usembassy.it/file2001_05/alia/a1052413.htm; Internet; consulté le 20 avril 2005.

⁵ En juillet 2000 s'est tenu à Camp David, un sommet entre le président américain William Clinton, le premier ministre israélien Ehoud Barak et le président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat. L'objectif était d'arriver à un accord sur le statut final des territoires palestiniens occupés par Israël. De nombreuses divergences ont empêché la signature d'un accord de paix. Mais à l'issue du sommet, les deux parties se sont engagées à poursuivre les négociations; Détails accessibles à <http://www.monde-diplomatique.fr/cahier/proche-orient/campdavid2000>; Internet; consulté le 20 avril 2005.

⁶ UN NewsCentre, « a Performance-Based Roadmap to a Permanent Two-State Solution to the Israeli-Palestinian Conflict »; accessible à <http://www.un.org/media/main/roadmap122002.html>; Internet; consulté le 20 avril 2005.

⁷ 5plus5, « First Dialogue 5+5 : Tunis, 5-6 déc 2003 »; accessible à <http://www.5plus5.tn/english/actualite.htm>; Internet; consulté le 20 avril 2005.

UNE APPROCHE INCOMPLÈTE

CHAPITRE 1 – INTRODUCTION

L’initiative de paix du Président américain, annoncée lors de l’allocution présidentielle du 24 juin 2002, a établi les jalons politiques, économiques, institutionnels, humains et de sécurité devant mener à une résolution complète et finale du conflit israélo-palestinien.⁸ Supervisée par un quartet composé des États-Unis, de l’Union européenne, de la Russie et, bien entendu, des Nations Unies, l’architecture inclut les bases déjà établies lors de la Conférence de Madrid d’octobre 1991, suite à la première Guerre du golfe,⁹ des accords d’Oslo de 1993 et de 1995,¹⁰ ainsi que par les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies (RCSNU) 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) qui exigent le retrait de la Force de défense israélienne (FDI) des terres occupées depuis 1967.¹¹

En somme, l’aspect central de la stratégie du Plan de paix, appelée « Land for Peace », se base sur une reconnaissance mutuelle à l’existence et au transfert de territoires

⁸ ONU. Centre des nouvelles. *A Performance-Based Roadmap to a Permanent Two-State Solution to the Israeli-Palestinian Conflict*; accessible à <http://www.un.org/media/main/roadmap122002.html> ; Internet; consulté le 20 avril 2005.

⁹ La Conférence de Madrid de 1991, commanditée par les États unis et la Russie, a ouvert la voie aux négociations bilatérales entre l’État d’Israël et les pays arabes limitrophes. Détails accessibles à <http://www.jewishvirtuallibrary.org/jsource/Peace/madrid1.html> ; Internet; consulté le 20 avril 2005.

¹⁰ L’Accord d’Oslo de 1993 établissait une Autorité gouvernementale intérimaire palestinienne dont la transition vers le statut permanent fut articulé dans l’Accord de 1995. Détails accessibles à <http://www.yale.edu/lawweb/avalon/mideast/isrplo.htm> et <http://www.jewishvirtuallibrary.org/jsource/Peace/interim.html> ; Internet; consulté le 20 avril 2005.

¹¹ United Nations Information System on the Question of Palestine (UNISPAL); accessible à <http://domino.un.org/UNISPAL.NSF/vCouncilRes> ; Internet; consulté le 20 avril 2005.

occupés par Israël au profit du peuple Palestinien, moyennant la renonciation à la violence. Le processus s'avère systématique dans le temps et l'espace et comprend trois phases distinctes et progressives : la fin de la violence, la création et édification d'un État palestinien et l'entente finale sur le statut de l'État (voir table 1.1). De plus, le plan, devant se conclure à l'été 2005, prévoit des échéanciers précis pour chacune des phases et décrit le système de mesures et de contrôles qualitatif mis à la disposition du groupe d'observateurs du quartet. En d'autres mots, les concepteurs se sont donnés une ligne d'actions cohérentes ainsi que les moyens d'atteindre leur but final qui est celui de la paix israélo-palestinienne.

Table 1.1 – Phases du plan de paix de George W. Bush « The Roadmap to Peace »

ROADMAP TO PEACE - PHASES		
PHASE 1 (Mai-Juin 2003)	PHASE 2 (Juin-Déc 2003)	PHASE 3 (2004-2005)
<ul style="list-style-type: none"> - Fin au terrorisme - Retour à la vie normale - Réorganisation du système politique palestinien - Retrait de la FDI des terres palestiniennes - Élection palestinienne 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un État palestinien indépendant - Conférence internationale - Observation et mesure des progrès par les observateurs du quartet 	<ul style="list-style-type: none"> - Deuxième conférence internationale - Fin permanent du conflit - Entente sur les frontières, Jérusalem et les réfugiés - Les États arabes s'engagent à négocier la paix avec Israël

Source : Site Internet *BBC News*.

Ce qui fait défaut, lorsqu'on y regarde de plus près, c'est que le « Roadmap to Peace » de George W. Bush ne répond qu'à une seule partie d'un problème qui en comprend au moins quatre : Palestinienne, Libanaise, Syrienne et Iranienne. Cette négligence s'observe également dans tous les Accords et Traités du passé concernant le conflit israélo-



[Le Premier ministre palestinien, Mahmoud Abbas, le Président des É-U, George Bush, et le Premier ministre israélien, Ariel Sharon, lors du Sommet du "Roadmap to Peace" en Jordanie.](#)
[Source : Site Internet BBC News.](#)

arabe. Ils font l'objet de peu de détails si ce n'est celui de simplement renoncer à la violence et d'entamer des négociations de paix, comme si un accord sectoriel, basé uniquement sur le fait palestinien, qui nage au beau milieu d'une mer de conflits, pouvait mener à une accalmie générale. Certains diront que le problème palestinien est au centre de tous les maux, c'est la rhétorique des 50 dernières années. J'argumenterai, comme le rapportait le quotidien *Le Monde* dans son éditorial du 9 mars dernier, que c'est l'ensemble des relations israélo-arabes qu'il faut résoudre et que faire du conflit israélo-palestinien un préalable est une erreur.¹² Cependant, critiquer la Communauté internationale pour ses écarts du passé en matière de gestion de crise n'apportera pas d'eau au moulin. C'est ici que je me permets d'intervenir et de proposer une avenue de Paix améliorée: « The Improved Roadmap to Peace ».

Énoncé de la thèse. Étant devancé par les événements dans ma thèse (mais qui tendent à la supporter), l'explosion arabe à connotation démocratique, dont nous sommes témoins, a le potentiel d'accroître l'instabilité au Moyen-Orient au lieu de la résorber. La

¹² [Éditorial, Le Monde, 9 mars 2005.](#)

raison en est fort simple; il n'y a pas d'équivalence régionale du « Roadmap to Peace » israélo-palestinien. Pourtant, il m'apparaît évident que les conflits en présence ne peuvent être réglés à la pièce comme semble le proposer l'administration américaine. Il faut prendre en considération les conflits de façon globale et systémique sachant qu'ils s'influencent les uns les autres. Mais il faut tout d'abord connaître la dynamique et les liens qui unissent ou divisent les États en cause.

Cette carence dans la stratégie américaine fait en sorte qu'à l'heure actuelle la Communauté internationale se laisse précéder par les événements plutôt que de les devancer, ce qui relève plus de l'improvisation que d'un acte planifié; la récente crise au Liban en est un exemple probant. Elle se doit d'être pro-active afin de stabiliser la situation au Moyen-Orient. Pour ce faire, il faut ajouter deux volets distincts et complémentaires au plan américain. Il s'agit des volets touchant les relations inter-étatiques

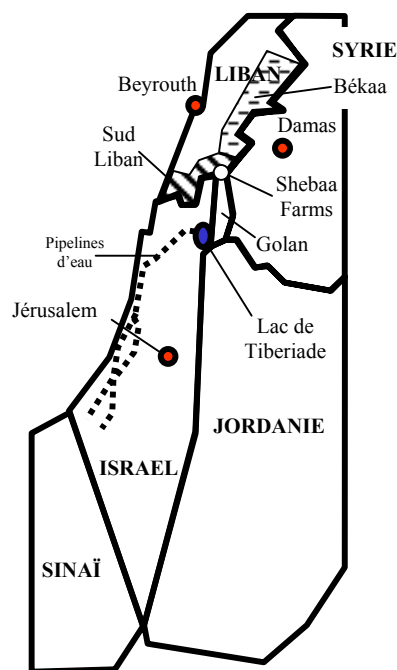


Figure 1.1 - Carte des régions en litige
Source : Auteur.

entre l'État d'Israël et deux voisins arabes, le Liban et la Syrie (Figure 1.1). Quoique je n'en ferai qu'un bref survol, la question de l'appui iranien au mouvement terroriste devrait faire l'objet d'une étude subséquente. En effet, le problème israélo-arabo-persien comporte des dimensions d'une toute autre envergure - certains diront qu'il est au cœur du problème - et mérite donc qu'on lui affecte sa propre étude. Quant à l'Égypte et à la Jordanie, qui ont tous

deux signé un accord de paix avec l'État hébreu respectivement en 1978 et 1994, ils ne sont pas abordés.¹³ Par conséquent, la paix au Moyen-Orient, et par osmose le « Printemps arabe », sont voués à l'échec si le plan de campagne et ses objectifs intermédiaires n'ont pas pour état final la paix entre Israël, le monde Arabe et la Perse dans son ensemble; et il ne s'agit pas d'un jeu de sémantique.

C'est donc en analysant les autres conflits en présence que je ferai la preuve que le « Roadmap to Peace » de George W. Bush est incomplet. Je ferai ressortir les étapes cruciales qui ont été omises jusqu'à présent ainsi que celles qui sont sur le point d'être piétinées. En établissant les liens qui les unissent, ou les divisent, ainsi que l'influence qu'elles exercent les unes par rapport aux autres, on constate que le plan est non seulement incomplet mais risque, de surcroît, d'aggraver la situation plutôt que d'y trouver une solution. Toute cette analyse m'amènera à développer et à suggérer une nouvelle approche « The Improved Roadmap to Peace » qui se veut une ligne d'actions, ou plutôt des lignes d'actions tantôt parallèles et complémentaires, tantôt successives, devant mener à une paix globale et durable au Moyen-Orient.

¹³ ONU. Département de l'information. *La question de Palestine & les Nations Unies; Le Secrétaire général adjoint à l'information, Shashi Tharoor; No DPI/2276; mars 2003, chap. 7, p. 1-10. Aussi accessible à <http://www.un.org/french/Depts/palestine/ch7.pdf>. Internet; consulté le 21 avril 2005.*

CHAPITRE 2 - LE VOLET ISRAËLO-LIBANAIS

État de la situation. Le Liban est une République où des élections législatives multipartites sont prévues au printemps prochain et dont l'issue démocratique dépend du repli des troupes et du service de renseignement syriens hors du territoire libanais.¹⁴ Nous devons nous rappeler cependant que la République se relève péniblement de 15 années de guerre civile, qui prit fin en 1989 lors de la signature du traité de Taëf (*Accord de Réconciliation Nationale*) en Arabie Saoudite, et que l'ordre social et la paix publique, avant la signature du traité, n'ont été rendus possibles que grâce à la présence des troupes syriennes au Liban; quoiqu'elles créent généralement les causes qui les rendent essentielles au pays. Cet état de fait s'est poursuivi jusqu'à nos jours bien que l'Accord de Taëf exigeait le retrait des troupes au plus tard en 1992.¹⁵ A l'heure actuelle, elles se trouvent toujours le long du corridor Beyrouth-Damas, qui transite par la vallée de la Békaa, elle-même occupée par plus de 400,000 ressortissants syriens, à majorité musulmane, qui y vivent et y travaillent et ce, au grand désarroi des Maronites chrétiens et anti-syriens (Figure 1.1).¹⁶ Ce qui nous amène à la question suivante : « Qui comblera le vide créé par le départ des troupes syriennes, tel qu'exigé par la Communauté internationale via la RCSNU 1559 (2004), afin d'assurer la sécurité des ressortissants et des travailleurs syriens sur le territoire libanais? » Le scénario le plus probable est qu'il sera rapidement comblé par les factions armées en présence, voire

¹⁴ Mouna Naïm, « Une aspiration au changement s'exprime dans le monde arabe », *Le Monde*, 12 mars 2005, p. 2.

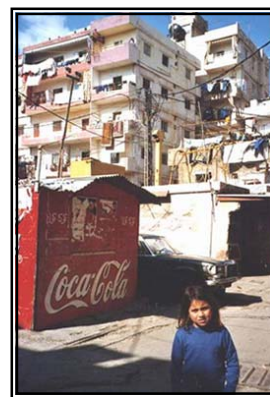
¹⁵ *Le Monde diplomatique*, « Le Proche-Orient, la déchirure : Taef Agreement, 22 octobre 1989 », <http://www.monde-diplomatique.fr/cahier/proche-orient/region-liban-taef-en>; Internet; consulté le 22 avril 2005.

¹⁶ *Middle East Intelligence Bulletin*, « Syrian Workers in Lebanon : The Other Occupation », *Middle East Intelligence Bulletin*, vol. 3, n^o 2, February 2001 [bulletin en ligne]; accessible à http://www.meib.org/articles/0102_11.htm; Internet; consulté le 22 avril 2005.

de nouvelles, avec lesquelles les NU devront composer.¹⁷ Jumelé à l'invasion du Sud Liban par la Force de défense israélienne (FDI) en 1982, qui a donné naissance à une faction politique armée à majorité chiite, le Hezbollah, ceci explique que la République du Liban demeure très instable tant sur le plan inter-étatique avec Israël et la Syrie, que sur le plan intra-confessionnel, principalement entre musulmans chiites, maronites chrétiens et Druzes.¹⁸ Il est donc impératif de bien maîtriser les facteurs socio-démographiques et confessionnels de cet état (incluant le fait « Hezbollah ») ainsi que la structure et les enjeux politiques sur la scène libanaise avant d'élaborer un plan de paix cohérent ayant des chances de succès.

Les facteurs socio-démographiques et confessionnels.

Sur le plan démographique, la population vivant sur le territoire libanais s'élève à environ 5,5 millions d'habitants (Table 2.1).¹⁹ De ce nombre, environ 1,4 millions sont des ressortissants syriens dont le tiers vit et travaille sur les riches plantations le long de la frontière libano-syrienne dans la vallée de la Békaa, également occupée par les QG du Hezbollah et de l'Armée syrienne. Un autre 400,000



[Camp de réfugié de Chatila près de Beyrouth au Liban.](#)

[Source: UNRWA.](#)

¹⁷ [Analyste politique syrien, M. Sameer Mansoor, et Ancien consultant du Ministère syrien de l'information, Ahmad Hat Ali, entrevue télévisée au journal Al-Madar de la chaine Abu Dhabi \(Émirats arabes unis\), le 3 avril 2005.](#)

¹⁸ [James J. Bloom, « Arab-Israeli Wars \[1947-82\] », extrait de Brassey's Encyclopedia of Military History and Biography, p. 72-75.](#)

¹⁹ [Encyclopedia of the Orient, « Lebanon » \[encyclopédie en ligne\]; accessible à http://lexicorient.com/cgi-bin/eo-direct-frame.pl?http://i-cias.com/e.o/lebanon.htm; Internet: consulté le 22 avril 2005.](#)

palestiniens vivent, pour la plupart, dans des camps de réfugiés à Beyrouth, la capitale libanaise, à Tripoli, à Saïda, à Tyr et à Baalbek.²⁰ Donc, le nombre global d'étrangers vivant au Liban compose près du tiers de la population libanaise. Le reste se répartit entre 17 ethnies ou groupes confessionnels reconnus dont les principaux sont les musulmans chiites, sunnites et druzes (60%) et la minorité maronite chrétienne (39%). La situation démographique et confessionnelle est donc très fragmentée et présente un haut niveau d'instabilité dont il faut tenir compte dans l'élaboration du processus de paix et la révision de la constitution de la République libanaise.

Table 2.1 – Liban - Calculs démographiques.

Nationalité	Confession	Population	Données démographiques		
			% Libanais	% Total	Gr Total
Libanaise	Islam	2,000,000	54.6%	36.6%	
	Chrétien	1,450,000	39.6%	26.5%	
	Druze	210,000	5.7%	3.8%	
	Autres	4,000	0.1%	0.1%	3,664,000
Autres	Palestiniens	400,000	0.0%	7.3%	
	Syriens	1,400,000	0.0%	25.6%	1,800,000
GR TL					5,464,000

Source : Encyclopédie du Moyen-Orient [en ligne] et UNRWA (2003).

La structure gouvernementale et les enjeux politiques / diplomatiques. La loi constitutionnelle libanaise du 21 septembre 1990, qui fait écho à l'accord de Taëf de 1989, a mis un terme à la règle de la représentation confessionnelle politique au profit d'une

²⁰ UNRWA, « Refugee camp profile », <http://www.un.org/unrwa/refugees/camp-profiles.html>; Internet; consulté le 22 avril 2005.

représentation, jugée équitable, des communautés.²¹ Curieusement, le principe de représentativité fait en sorte que le Président de la République ne peut être qu'un maronite chrétien, le Premier ministre, un musulman sunnite, et le Président de l'Assemblée nationale (composée à parts égales de députés chrétiens et musulmans), un musulman chiite; ce que l'on appelle la Troïka. En fait, l'ensemble des postes et des positions au sein de la structure gouvernementale reflète ce principe constitutionnel. Cependant, cette mesure devait être transitoire et un comité, conduit par le Président de la République, devait étudier la question et trouver une solution permanente à la constitution du gouvernement.²² Quinze années se sont écoulées depuis l'adoption de l'accord de Taëf et de la constitution et aucun des Présidents de la République [Maronite], qui se sont succédés à la tête de l'État, n'a étudié ni soumis des recommandations au Parlement. Cette procrastination génère une source grandissante de mécontentement pour la majorité musulmane en ce que seul un maronite chrétien peut aspirer à devenir le Président de la République et que 50% des députés à l'Assemblée nationale sont d'origine chrétienne. Le pays est donc divisé et la stabilité est artificiellement maintenue par une constitution aux apparences démocratiques qui ne reflète pas la réalité démographique et confessionnelle du pays.

Sur le plan géographique maintenant, quoique les troupes israéliennes se soient retirées derrière la ligne bleue au printemps 2000, soit à l'intérieur de ses frontières reconnues par la Communauté internationale, la région de « Shebaa Farms », dans le Sud-

²¹ République du Liban, *La constitution libanaise : Titre 6 – Dispositions finales et transitoires*, (Beyrouth : Assemblée Nationale, 1990), art. 95; accessible à <http://www.lp.gov.lb/Version%20Francaise/constitution/chapitre%206.htm>; Internet; consulté le 23 avril 2005.

²² République du Liban, *La constitution libanaise : Titre 6 – Dispositions finales et transitoires*, (Beyrouth : Assemblée Nationale, 1990), art. 95; accessible à <http://www.lp.gov.lb/Version%20Francaise/constitution/chapitre%206.htm>; Internet; consulté le 23 avril 2005.

Est, demeure toujours en litige et alimente la confrontation entre les Israéliens et le Hezbollah (Figure 1.1). Selon un géographe Israélien, il semble que le litige repose sur le fait, qu'historiquement, cette région septentrionale des hauteurs du « Golan occupé », située à la jonction du Liban et de la Syrie, avait été originalement placée sous le contrôle du gouvernement libanais, par les Français, après la chute de l'empire Ottoman. Plus tard, dans les années 50, la Syrie en aurait pris possession quoi qu'elle ait déclaré que Shebaa Farms appartenait à la République libanaise lors du retrait des troupes israéliennes du Sud Liban à l'été 2000,²³ position qu'elle a réitérée le 3 avril 2005.²⁴ Shebaa Farms est donc divisée en deux parties en son centre : l'une, du côté libanais et l'autre sur les hauteurs du Golan occupé, soit en Syrie. Malgré cela, le Hezbollah ne reconnaît pas la ligne bleue établie par la Communauté internationale et réclame pas moins que la totalité du territoire, d'une superficie d'environ 25 km². Israël s'y refuse et désire plutôt négocier directement avec la Syrie et non avec le Liban, et encore moins avec le Hezbollah dont il ne reconnaît pas la légitimité. Shebaa Farms est par conséquent une épée de Damoclès qui pend au-dessus de la tête du processus de paix dans cette région.

Enfin, vue sous un angle inter-confessionnel et ravivée par l'assassinat de l'ancien Premier ministre anti-syrien libanais Rafiq Hariri le 14 février dernier, une division nettement confessionnelle des rapports qu'entretiennent le Liban et la Syrie se fait à nouveau sentir. Côté pro-syrien on dénombre les deux partis chiites, le Hezbollah (le parti de Dieu) et

²³ Major (USA) Robert E. Friedenberg, « Shebaa Farms : Ground Zero For a Regional War? » (Thèse, Foreign Area Officer Association, Springfield, Virginia); accessible à <http://www.faoa.org/journal/shebaa.html>; Internet; consulté le 22 avril 2005.

²⁴ Analyste politique syrien, M. Sameer Mansoor..., le 3 avril 2005.

le Amal (le parti de l'espoir), les laïcs du Baas (à propension dictatoriale) et du Parti social national syrien (parti néo-fasciste), et les partisans du Premier ministre (sunnite) Omar Karamé. Dans le camp anti-syrien, on y retrouve la plupart des formations sunnites (musulmans modérés du Nord du pays), les partis chrétiens, les Druzes et la « gauche démocratique ».²⁵ Par conséquent, la tension s'accroît dangereusement entre les deux clans surtout suite au dépôt de la résolution 1559 du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU), du 2 septembre 2004, qui demande au gouvernement syrien de retirer ses troupes du Liban et au gouvernement libanais de désarmer sa milice, en l'occurrence le Hezbollah; ce qui m'amène à mon dernier facteur.

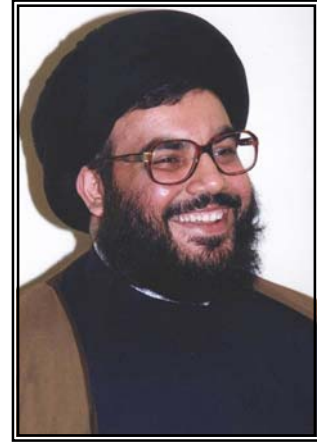
Le fait Hezbollah.²⁶ Assisté par la Garde de la Révolution Islamique d'Iran et cherchant à établir un état musulman intégriste au Liban, le parti de Dieu - le Hezbollah - est né de la résistance libanaise lors de l'invasion du Sud Liban par la FDI en 1982 et joue, encore aujourd'hui, un rôle prépondérant sur la scène politique du pays. En fait, le Hezbollah a la faveur populaire et est symbole de la résistance islamique contre l'invasion sioniste. Son réseau est complexe et des agents du Hezbollah coopèrent avec d'autres organisations terroristes à l'extérieur du pays tels le Hamas et le Djihad islamique en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ainsi qu'avec certains groupes de résistance irakiens.²⁷ Par contre, avec le temps, le Hezbollah s'est frayé un chemin jusque dans les plus hautes sphères de la société et du gouvernement libanais et, aujourd'hui, 12 députés du parti de Dieu siègent de facto au

²⁵ « Ultimatum de l'ONU à la Syrie », *Le Soleil (Québec)*, 12 mars 2005, p. A21.

²⁶ États-Unis. Council on Foreign Relations, « Hezbollah (Lebanon, Islamists) », <http://www.terrorismanswers.org/groups/hezbollah.html>; Internet; consulté le 22 avril 2005.

²⁷ *Ibid.*, p. 2.

parlement.²⁸ Qualifié de terroriste par la plupart des sociétés occidentales, incluant le Canada depuis 2003, le Hezbollah est cependant officiellement reconnu par la ligue arabe comme étant un parti politique libanais légitime, possédant une branche armée. En conséquence, nous pouvons raisonnablement conclure que pour le monde islamique, le Hezbollah est en droit de lever les armes au nom de l'État ou, indépendamment, au nom de la Guerre Sainte.



Chef politique du Hezbollah
Hassan Nasrallah
 Source:
Site Internet du Hezbollah

En somme, analysés un à un, les facteurs socio-démographiques et confessionnels, les enjeux politiques et le fait Hezbollah ont tous le potentiel de faire avorter tout plan de paix qui se respecte, en autant qu'il y en ait un. Analysés dans l'ensemble et juxtaposés à l'ultimatum des NU en regard du retrait des troupes syriennes et au démantèlement du Hezbollah, le problème prend des proportions qui requiert une approche multiple afin de résoudre les nombreux différends dans la région, ce que n'adresse pas le Plan de paix américain.

Il faut se rappeler, encore une fois, que la stabilité apparente ainsi que l'ordre social au pays est l'œuvre de la Syrie. Toutes les fonctions de sécurité et de police, depuis l'arrivée des troupes syriennes au Liban en 1976, sont étroitement surveillées par Damas, son armée et son service d'intelligence.²⁹ Le retrait prématuré de ce corps d'élites en matière de sécurité

²⁸ Sibylle Rizk, « La Syrie impose son homme à Beyrouth », *Le Figaro*, 11 mars 2005, p. 3.

²⁹ Johanna McGeary, « The Trouble With Syria », *TIME canadien édition*, 28 février 2005.

nationale, sans prévoir la relève, est hors de l'entendement. Je reviendrai sur ce sujet un peu plus loin. Quant au Hezbollah, puissamment enraciné au Sud Liban et représentant la majorité chiite libanaise, demander qu'il dépose les armes, renonce à la violence et se dissolve, tel qu'exigé par le gouvernement américain et la RCSNU 1559, relève plus de la fantaisie que d'une demande réaliste. Plus prudent, le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, laissait sous-entendre lors d'un point de presse à New -York le 8 mars 2005, que le Hezbollah a un rôle à jouer dans la mise en œuvre de la résolution en question. En fait, interrogé sur le message que lançait la manifestation organisée devant le bureau de l'ONU à Beyrouth par le Hezbollah, il répondait :

[...] qu'il était normal que dans toute société soient présents des groupes ayant des vues différentes [...] C'est un fait que nous devons accepter [...] qu'il faudrait en tenir compte dans la mise en œuvre de la résolution [...] ³⁰

C'est un petit pas pour le Secrétaire général mais un pas de géant à franchir pour la Communauté internationale, surtout les É.U et Israël, et bien entendu le Canada. Ceci requiert, néanmoins, qu'ils emboîtent effectivement le pas et qu'ils reconnaissent la légitimité politique du Parti de Dieu et de ses chefs spirituels, le Sheikh Mohammed Hussein Fadlallah, sur qui pèse une rançon américaine de 25 millions de dollars, et son leader

³⁰ ONU. Centre de Nouvelles. *Liban : Kofi Annan dans l'attente du calendrier de retrait des troupes syriennes*; 8 mars 2005; accessible à <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=10059&Cr=Moyen&Cr1=Liban>; Internet; consulté le 21 avril 2005.

politique, Sheikh Hassan Nasrallah.³¹ Dans le cas contraire, si la confrontation l'emporte sur

légitime. Le SGNU a déjà semé les jalons de cette identification.³³ C'est le centre de gravité de cette ligne d'actions où tous les efforts devraient être déployés afin de convaincre les parties de la nécessité de cette reconnaissance. Celle-ci serait conditionnelle à un cessez-le-feu inconditionnel de la part du Hezbollah, au pays et à l'étranger. Une amnistie partielle, voire générale, devrait même être sérieusement envisagée afin convaincre les chefs du Hezbollah et ses lieutenants d'adhérer au plan de paix. Dans l'ensemble, n'a-t-on pas procédé de la sorte avec l'OLP, un groupe terroriste qui fut légitimé par l'ONU en 1998, et, tout dernièrement, avec les factions terroristes palestiniennes du Hamas et du Djihad islamique afin qu'ils puissent prendre part à la création du nouvel État palestinien? Parallèlement, il va sans dire, que toutes les voies d'approvisionnement au mouvement terroriste, surtout iraniennes et syriennes, devraient être neutralisées par la Communauté internationale.

La prochaine action concerne le retour de Shebaa Farms sous le contrôle du gouvernement libanais; une action importante, voire critique, dans la réalisation du plan de paix dans cette région. Cependant, cet aspect ne peut être discuté avant d'avoir analysé la situation israélo-syrienne.

Le Hezbollah, en tant que groupe terroriste, perdrait ainsi sa raison d'être pour en adopter une plus louable, politique. L'armée libanaise aurait dès lors la voie libre et pourrait

³³ ONU. Centre de Nouvelles. *Liban : Kofi Annan dans l'attente du calendrier de retrait des troupes syriennes*; 8 mars 2005; accessible à <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=10059&Cr=Moyen&Cr1=Liban>; Internet; consulté le 21 avril 2005.

rétablir la souveraineté de la République sur le Sud Liban. L'effet domino toucherait également la Force Intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)³⁴ ainsi que les observateurs de l'Organisation des Nations Unies Chargée de la Surveillance de la Trêve (ONUST)³⁵ qui perdraient toutes deux leur raison d'être dans cette région. Cependant, un autre mandat pourrait leur être confié par le Conseil de sécurité des Nations Unies à savoir, dans un premier temps, superviser le désengagement et pallier au manque de sécurité créé par le départ des troupes et du service d'intelligence syriens. L'étape suivante, augmentés d'un contingent de casques blancs (CIVPOL, ONG, CICR, etc...), consisterait également à assister le pouvoir et les autorités civiles libanaises dans l'édification d'un système de sécurité nationale, et institutionnel, et à réviser sa constitution.³⁶ Ceci peut se comparer à une Force de protection des Nations Unies initiale (FORPRONU) qui transiterait vers l'équivalent d'une « Assistance au Développement des Infrastructures et institutions Libanaises de l'Organisation des Nations Unies », l'ADILONU. Son mandat prendrait fin dès que le gouvernement libanais serait en mesure d'assumer lui-même l'ordre social et la souveraineté de la nouvelle République démocratique.

Constat. Ce volet a une incidence directe sur le processus de paix entre l'État hébreu et les Palestiniens. En un premier temps, il permet de sécuriser la frontière israélo-libanaise

³⁴ ONU. Département de l'information. *Liban – FINUL – Mandat*; accessible à http://www.un.org/french/peace/peace/cu_mission/finul/finulM.htm; Internet; consulté le 23 avril 2005.

³⁵ ONU. Département de l'information. *ONUST – Mandat*; accessible à http://www.un.org/french/peace/peace/cu_mission/onust/onustM.htm; Internet; consulté le 24 avril 2005.

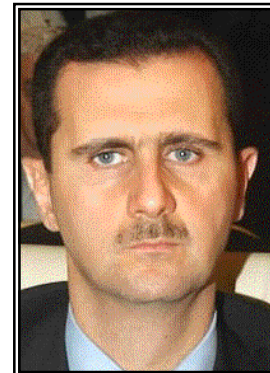
³⁶ Shannon-Marie Soni, « White Helmets 101 », *Magazine du « Council on World Affairs of Canada (COWAC) », 2000-2001 [magazine en ligne]*; accessible à <http://www.cowac.org/whitehelmet101.html>; Internet; consulté le 23 avril 2005.

maintenant que la souveraineté de la République est assurée par l'Armée dans tout le Sud Liban; ceci constitue une exigence exprimée par Israël pour retourner à la table des négociations avec les représentants de l'autorité libanaise. Finalement, il accroît les chances de succès du « Roadmap to Peace » en ce que les opérations du Hezbollah, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, seraient neutralisées. L'encombre, c'est qu'en ce moment, les événements se déroulent de façon décousue, sans que la Communauté internationale n'ait évalué les impacts sur la région, d'où la montée de la tension inter-confessionnelle et le prospect d'une nouvelle guerre civile au Liban. Mais avant de tirer des conclusions plus précises à ce sujet, il faut analyser et intégrer finalement le volet israélo-syrien au « Roadmap to Peace ».

CHAPITRE 3 - LE VOLET ISRAËLO-SYRIEN

État de la situation.

Le système politique syrien est totalement sclérosé et corrompu par l'ancienne garde du défunt Président, Hafez Assad. En fait, mis à part l'existence de petits partis qui lui sont alliés, le parti Baas a la main mise sur l'ensemble du pouvoir sur lequel le nouveau Président, Bashar Assad, a peu ou pas de contrôle.³⁷ La République de Syrie abrite également les bureaux du Hamas et du Djihad Islamique à Damas et alimente les opérations du Hezbollah au



[Le Président de la Syrie
Bashar Assad](#)

Source:
[The Houston Chronicle.](#)

Liban. Par conséquent, le pays souffre d'un grave déficit en matière de liberté publique, qui est également exportée au Liban.³⁸ Même les membres des Nations Unies stationnés en Syrie sont placés en constante surveillance par le service d'intelligence du pays (filature, écoute électronique, permis de déplacement, etc...).

De plus, par le passé, la Syrie a traversé de nombreuses crises ethniques et territoriales avec l'État d'Israël. Les plus importantes furent la guerre des Six Jours de 1967 et la guerre d'Octobre de 1973. Depuis lors, la FDI occupe illégalement les hauteurs du Golan pour des raisons dites de sécurité, mais également pour contrôler l'afflux des eaux avoisinantes dont le lac de Tibériade (appelé la « Mer de Galilée » par le monde arabe) d'où Israël tire près du tiers de ses besoins en eau douce qui alimente ses terres jusqu'aux

³⁷ [Joe Klein, « Appointment in Damascus », *Revue TIME édition canadienne*, 14 mars 2005, p. 18.](#)

³⁸ [Mouna Naïm, « Une aspiration au changement s'exprime dans le monde arabe », *Le Monde*, 12 mars 2005, p. 2.](#)

frontières du Sinaï (Figure 1.1). La Communauté internationale a demandé à maintes reprises à l'État Israëli, qui a fait la sourde oreille, de se retirer du Golan, d'où les fameuses résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies 242 (1967) et 338 (1973). Même les garanties de sécurité apportées par la présence de l'ONUST et de la Force des Nations Unies chargée d'Observer le Désengagement (FNUOD)³⁹, ces « Gardiens de l'Impasse »,⁴⁰ n'ont pas suffi à créer un environnement propice aux négociations qui auraient pu en arriver à un règlement du conflit.

Finalement, en 1976, à la demande du Président de la République du Liban et à celle de la Ligue arabe, la Syrie déployait des troupes sur le territoire libanais afin de rétablir l'ordre social brisé par la guerre civile inter-confessionnelle. L'accord de Taëf de 1989, négocié encore une fois via la médiation de la Ligue arabe, est venu mettre un terme à la guerre civile et donnait, tout au plus, deux années aux troupes syriennes pour se retirer et quitter le territoire libanais. Quinze années se sont écoulées depuis et l'Armée est toujours présente dans le pays du cèdre, d'où l'ultimatum de la Communauté internationale à Damas, par le biais de la RCSNU 1559 (2004), de retirer ses troupes dans les plus brefs délais.⁴¹

Donc, le plan de paix avec la Syrie doit se jouer simultanément sur trois fronts : celui du régime politique contrôlé par le parti Baas et non le jour 50ns Unies :0(Gardieoccup(é)67.42

du territoire et de l'ingérence de Damas dans les affaires de la République libanaise; et, bien entendu, celui de la crise israélo-syrienne sur le Plateau du Golan. Quoique non négligeable, je ferai abstractions de la question touchant l'appui de la Syrie au mouvement de résistance iraquien contre les troupes de la coalition en Iraq.

Le front politique. En élaborant un plan de paix, ayant pour objectif de régler les conflits et de régulariser les rapports inter-étatiques, le

Le front Libanais. Des centaines de milliers de travailleurs syriens travaillent sur les riches terres agricoles de la vallée de la Békaa et à travers tout le Liban. Ceci a pour effet d'alléger le fardeau fiscal de Damas en réduisant le taux des sans-emploi au pays, tout en lui donnant accès à des ressources de subsistance à bon marché. Donc, le retrait prématuré des troupes syriennes du Liban aura un quadruple impact dans la région : l'effondrement de l'ordre public, la prolifération des groupes terroristes, le retour de la violence inter-confessionnelle et l'exode déstabilisant, pour Damas, des ressortissants syriens. Conséquemment, une hausse du chômage et une crise du logement sont à prévoir en Syrie. Ceci est sans compter que l'Armée syrienne disposera, dès le retrait des troupes du Liban, de 15,000 hommes supplémentaires pour renforcer ses fortifications le long de la ligne « Bravo », faisant face à la FDI.⁴³ En voulant régler sans coup férir le problème israélo-libanais, nous risquons de briser le fragile équilibre interne et d'accroître la tension à la fois entre la Syrie, le Liban et Israël.

Certaines étapes doivent être franchies avant de procéder au retrait des troupes syriennes du Liban. Exiger en ce moment que l'Armée se retire dans la vallée de la Békaa, le temps de tenir des élections législatives, me semble, à la limite, une demande relativement circonspecte. De là à réclamer qu'elle se retire complètement du Liban, avant qu'on ait prévu une relève pour éviter les affrontements interconfessionnels, est franchement

⁴³ Suite à la guerre d'octobre de 1973, les Nations Unies ont créé une zone démilitarisée sur le Plateau du Golan afin de séparer les forces en présence. Par conséquent, la FDI et l'Armée syrienne se sont retranchées respectivement derrière les lignes appelées « ALPHA et BRAVO » entre lesquelles les casques bleus patrouillent. Carte accessible à <http://www.un.org/Depts/Cartographic/map/dpko/undof.pdf>; Internet; consulté le 23 avril 2005.

irresponsable. Étant un problème inter-étatique, la Communauté internationale a donc le devoir moral de se pencher sur cette question et d'aider les parties concernées à résoudre le problème de façon systématique et consensuelle et ce, à l'image du Traité de Taëf. À défaut, nous répétons simplement les erreurs du passé en matière de gestion de crise et la cause israélo-palestinienne sera, encore une fois, la première victime.

Le front israélo-syrien (les Hauteurs du Golan).

La FDI occupe les hauteurs du Golan depuis la Guerre des Six Jours de 1967 dont la forme a été redéfinie une seconde fois lors de la guerre du Yom Kippour de 1973. Les raisons de cette occupation revêtent à la fois un caractère stratégique et de subsistance pour Israël. Une raison stratégique en ce sens que



[Le Mont Hermon](#)
[Plateau du Golan occupé](#)
 Source: [Image MSN Encarta.](#)

l'Armée israélienne occupe désormais les terres dominantes du Plateau du Golan et crée ainsi une zone tampon de 30 km entre l'Armée syrienne et ses colonies septentrionales; un paradoxe sachant qu'Israël colonise depuis la zone occupée. Une raison de subsistance en ce que de nombreux

affluents, en provenance de la fonte des neiges du Jabal el Cheikh (Mont Hermon), une chaîne de montagnes trans-libanaise, irriguent une grande partie des terres agricoles israéliennes par voie de pipelines jusqu'aux frontières

du Sinaï (Figure 1.1).⁴⁴ Cependant, la Communauté internationale ne reconnaît pas le droit à Israël d'occuper ni de réclamer la possession de ces terres. De fait, les résolutions 242 et 338 du CSNU lui intiment de se retirer et d'adopter les frontières du 4 juin 1967; ce qu'Israël s'est toujours refusé à faire jusqu'à présent. Pourtant, Itzhak Rabin, le 10 septembre 1992, avait jeté les bases d'un « retrait limité » en échange d'une « paix totale » avec la Syrie. Les négociations avancèrent à pas de tortue et, à toute fin pratique, en dépit d'une autre tentative qui échoua également en 2000, avortèrent suite à son assassinat le 4 novembre 1995. La volonté des parties d'en arriver à un accord entre Israël et la Syrie subsiste donc toujours et pourrait être réanimée en l'enchâssant dans un plan de paix intégré et global.

Sommaire de la situation Israélo-syrienne.

Les enjeux sont nombreux et complexes mais peuvent être regroupés en quatre grandes problématiques : la perspective d'un coup d'État qui profiterait au parti Baas ainsi qu'aux groupes terroristes en Syrie; le retrait prématuré des troupes du Liban et l'effondrement de l'ordre public, l'exode prévisible des ressortissants syriens vers la Syrie et une hausse du chômage au pays, et la destinée des Hauteurs du Golan occupé et de Shebaa Farms, le centre de gravité du conflit israélo-libanais.

Ligne d'actions proposée.

La toute première étape à franchir, dans ce contexte, est une reconnaissance mutuelle à l'existence entre toutes les parties en cause et la renonciation à faire usage de la violence pour régler les différends. L'aspect qui me semble le plus sensible

⁴⁴ Israël. Ministère des affaires étrangères. *Zoom sur Israël – La mise en valeur de ressources en eau limitées*, (Institut de recherche appliquée, Université Ben Gourion du Néguev, 1 octobre 2000); accessible à http://www.israel-mfa.gov.il/MFAFR/MFAArchive/2000_2009/2000/10/Zoom+sur+Israel-+La+mise+en+valeur+de+ressources+e.htm?DisplayMode=print; Internet; consulté le 23 avril 2005.

dans l'ensemble du dossier est sans nul doute celui de la diplomatie. Le Plan de paix intégré prend son élan en Syrie et le jeu consiste, durant les négociations, à s'assurer que le Président, Bashar Assad, obtienne dès le départ la faveur populaire au pays et, par osmose, de la plupart des membres du parti Baas; l'objectif étant de redonner au Président un pouvoir de négociation véritable. S'ensuit, le retour partiel ou complet des hauteurs du Golan, ce qui inclut la partie Sud de Shebaa Farms à la Syrie. Ceci requiert le démantèlement des colonies juives à l'image de Gaza et de la Cisjordanie. L'accès à l'eau douce étant également au centre des différends, l'une des tâches du Représentant spécial du Secrétaire général au Moyen-Orient (RSSG) serait de s'assurer qu'il y aurait entente, lors des pourparlers de paix, sur le partage équitable de cette ressource rare dans la région. Quant à l'ONUST et la FNUOD, leur nouveau mandat consisterait à superviser le désengagement israélien ainsi que le départ des colonies juives. Augmenté d'un contingent de Casques blancs, semblable à celui du Liban, l'étape suivante consiste pour le gouvernement syrien à édifier de nouvelles infrastructures sociales, culturelles et institutionnelles au Golan. Les autres aspects du plan de paix israélo-syrien, soient ceux de Shebaa Farms et du retrait des troupes syriennes de la vallée de la Békaa, sont intégrés et couverts dans la prochaine section en raison de leur impact sur les autres régions.

CHAPITRE 4 – « IMPROVED ROADMAP TO PEACE »

Nonobstant le fait que le plan de paix de George W. Bush ne soit déjà en cours, je vais maintenant intégrer toutes ses composantes et exposer le « Improved Roadmap to Peace » sous un angle purement modéliste. N'étant qu'un plan proposé pour l'atteinte d'une paix globale israélo-arabe, ce modèle (matrice de paix) devrait être subséquemment superposé au plan en cours afin de cerner les écarts critiques, d'ajouter les éléments manquants et d'apporter les modifications qui s'imposent à l'agenda. Ainsi, l'aspect incomplet du « Roadmap to Peace » israélo-palestinien sera démontré.

Les bases de lancement du processus de paix. Le plan global de paix repose sur deux bases fondamentales incontournables. La Communauté internationale se doit tout d'abord de reconnaître le droit aux groupes terroristes en présence de participer à l'action politique du processus de paix. Le chemin a été pavé par le Secrétaire général qui a tendu la main au Hezbollah et par Israël qui tolère sensiblement une telle approche de la part du Président palestinien, Mahmoud Abbas, vis-à-vis le Hamas et le Djihad Islamique. La seconde consiste au gouvernement israélien à s'engager fermement à appliquer les RCSNU 242, 338 et 1359 qui exigent le retrait des troupes israéliennes des terres capturées et occupées



Résolution 242 du Conseil de sécurité
22 novembre 1967
Source: Site internet de l'ONU.

illégalement depuis 1967. En somme, la Communauté internationale et les supers puissances démocratiques amènent l'État hébreu à faire deux concessions majeures afin de prouver sa bonne foi. La première, la plus audacieuse, est l'octroi d'une amnistie complète aux membres des groupes terroristes concernés. La deuxième, la plus courageuse, consiste en la promesse de se retirer des terres occupées non seulement devant la Communauté internationale et le peuple arabe mais également devant son propre peuple. La voie donnant accès aux négociations est maintenant ouverte.

Processus d'intégration – Méthodologie (Figure 4.1). Le processus d'intégration englobe quatre lignes d'actions diplomatiques devant être synchronisées dans le temps et l'espace. Il s'agit d'une ligne d'action politique jumelée à trois autres lignes devant mener à une paix israélo-arabe entre l'État d'Israël, d'une part, et entre l'État palestinien, la République du Liban et la République de la Syrie, d'autre part. En analysant et comparant les causes et effets de chacune des lignes d'actions, tels que décrites dans cette étude, et en tenant compte de l'aspect systémique du problème, on en conclut que le « Improved Roadmap to Peace » doit s'exécuter en six étapes successives et complémentaires et le Plan de paix de George W. Bush n'est pas le point de départ. Les prochains paragraphes en font une synthèse (Figure 4.1; p. 35).

Étape I – Neutralisation des lignes de ravitaillement terroriste au Moyen-Orient.

La Communauté internationale doit préparer le terrain et sécuriser la région en encadrant le régime iranien d'une gamme d'actions diplomatiques et/ou coercitives, qui aurait pour conséquence de priver les groupes terroristes de leurs ressources opérationnelles. Il va de soi que l'action devrait également s'étendre à toutes les voies d'approvisionnement dont la liste est longue. On y trouve la Libye, le Soudan, le Yémen, le Pakistan (en cours de neutralisation), l'Arabie Saoudite et, bien entendu, la Syrie.⁴⁵ Les voies iraquienne et libyenne, quant à elles, ont récemment été neutralisées. Quant à Al-Qaeda, qui s'est aliéné les groupes terroristes au Moyen-Orient en s'attaquant à la communauté chiite en Afghanistan, et qui apparaît déjà dans le collimateur américain, elle ne constitue pas, à court ou à moyen terme, une menace tangible dans la région. Cette ligne d'actions, qui doit être validée via une étude complémentaire, est poursuivie jusqu'à la conclusion du traité de paix.

Étape II – Reconnaissance mutuelle à l'existence et renonciation à la violence.

Cette étape englobe non seulement l'aspect de la reconnaissance des États à l'existence, mais également celui donnant le droit aux groupes terroristes de s'engager pacifiquement et politiquement dans le processus de négociation. L'objectif de cette étape consiste à légitimer le statut politique des groupes terroristes en échange d'un cessez-le-feu et d'un engagement d'Israël à négocier, d'égal à égal, avec ces nouveaux homologues.

⁴⁵ [Jocelyn Coulon, *L'Aggression : Les Etats-Unis, l'Irak et le monde* \(Outremont : Éditions Athéna, 2004\), p. 18.](#)

Étape III – Reconstitution du Golan sous la République de la Syrie - Peacebuilding.

Quoique impliqué dans toutes les étapes du processus, le RSSG doit tout d'abord assurer le partage équitable du plan hydrographique; que ce soit au niveau de la propriété terrienne ou de l'accessibilité à l'eau douce. À ce stade, le RSSG ne devrait pas écarter la possibilité de créer, de façon temporaire, une zone hydrographique internationale qui serait placée sous un Conseil de Tutelle en accord avec le chapitre XIII de la Charte des Nations Unies et ce, jusqu'à ce qu'une solution durable y soit apportée.⁴⁶ Ainsi, en cas d'impasse, l'accès à l'eau par les parties en cause serait garanti et contrôlé par la Communauté internationale et éviterait que ce problème satellite ne vienne faire obstacle à l'ensemble de l'orbite du plan de paix. L'entente conclue, et sous la supervision de l'ONUST et de la FNUOD, les colonies et la FDI se retirent sur les positions du 4 juin 1967. Assisté des Casques Bleus et des Casques Blancs, le gouvernement syrien débute la reconstruction des installations et des infrastructures sociales et culturelles sur l'ensemble du Golan. La République de la Syrie est désormais souveraine sur tout son territoire incluant une partie de « Shebaa Farms » qu'elle lègue concrètement au Liban, ce qui n'est pas documenté à l'heure actuelle, si ce n'est qu'une reconnaissance en droit coutumier.

Le Liban est à son tour maître de ses terres le long de la frontière israélo-libanaise, telles que reconnues par la Communauté internationale. Le conflit israélo-libanais prend fin, un cessez-le-feu est ordonné et les négociations de paix s'engagent. Sur ce, le « Roadmap to Peace » du Président Bush prend son élan sachant que les terroristes ne constituent plus une

⁴⁶ ONU. Conseil de Tutelle. *Statut*; accessible à <http://www.un.org/french/documents/tc.htm>; Internet; consulté le 23 avril 2005.

menace immédiate aux négociations de paix et que l'ensemble des frontières israélo-arabes sont désormais sécurisées.

Étape IV – Libération de la République du Liban – Peacekeeping.

Le Hezbollah, qui a maintenant perdu sa vocation de terroriste au profit d'un « parti politique de Dieu », se retire du Sud Liban. Sous le contrôle de la FINUL, l'Armée de la République établit sa souveraineté le long de la frontière israélo-libanaise. Le mandat de la FINUL et celui de l'ONUST transitent peu à peu vers un nouveau soit celui de « Superviser le retrait des troupes syriennes, d'assurer l'intégrité de la frontière libano-syrienne, d'assister le pouvoir et les autorités civiles libanaises dans le maintien de l'ordre public, en particulier dans la vallée de la Békaa, et d'assurer la sécurité des organismes des NU et des ONG en mission au Liban ». Durant ce temps, les phases I et II du « Roadmap to Peace » israélo-palestinien se poursuivent.

Étape V – Reconstruction de la République « Démocratique » du Liban (RDL) – Peacebuilding

aux expertises variées – législative, policière, électorale, judiciaire, administrative, etc – aident le gouvernement libanais à établir de solides fondations démocratiques sur lesquelles une paix durable peut reposer.⁴⁷ C'est durant cette étape que la phase III du « Roadmap to Peace » est activée et menée à terme.

Étape VI – Déclaration de paix et ouverture des voies diplomatiques et commerciales.

L'étape finale est une déclaration générale de paix au Moyen-Orient. Durant les étapes précédentes, la Communauté internationale aura conduit d'intenses sessions de lobbying auprès de ses membres et des non-membres des Nations Unies; tout particulièrement, auprès de la Ligue Arabe qui reconnaîtra alors l'État d'Israël. Les relations diplomatiques s'établissent, les frontières s'ouvrent et les échanges commerciaux prennent leurs élans. Les casques bleus se retirent progressivement du théâtre d'opération, qui n'en est plus un. Les casques blancs ferment la marche et les entreprises privés prennent tranquillement la relève. La prospérité s'installe progressivement à travers toutes les couches de la société. Le Moyen-Orient est en paix; et de manière tout à fait arbitraire, nous sommes maintenant en l'an de grâce 2015.

⁴⁷ Shannon-Marie Soni, « White Helmets 101 », *Magazine du Council on World Affairs of Canada (COWAC)*, 2000-2001 [magazine en ligne]; accessible à <http://www.cowac.org/whitehelmet101.html>; Internet; consulté le 23 avril 2005.

CHAPITRE 5 – CONCLUSION

L'approche coercitive américaine et l'instabilité créée par les actions politiques improvisées de la part de la Communauté internationale, face aux nombreux conflits inter-étatiques, sont plutôt alarmantes. Au moment de la publication de cette étude, la Syrie confirmait son retrait complet et inconditionnel du Liban, nous étions le 25 avril 2005⁴⁸. Par conséquent, à l'heure actuelle, non seulement le Hezbollah occupe toujours le Sud Liban mais il est désormais Roi et Maître sur l'ensemble de la vallée de la Békaa, son château fort ou siège son QG. En d'autres mots, le parti de Dieu contrôle maintenant toutes les terres fertiles et les zones stratégiques du pays, soit environ 40% de l'ensemble du territoire libanais; une porte béante vient de s'ouvrir pour le mouvement intégriste et la Garde de la Révolution Islamique iranienne au Liban.

Ceci est le résultat d'un processus de paix incomplet, le « Roadmap to Peace » de George W. Bush. Si nous le comparons à celui présenté dans cette étude, nous constatons rapidement que plusieurs étapes critiques ont été omises et certaines autres sont sur le point d'être piétinées. Shebaa Farms est toujours aux mains de la FDI et le conflit israélo-libanais va donc se poursuivre le long de la frontière; le parti de Dieu est toujours en puissance et va également poursuivre ses actions militaristes contre l'État d'Israël; et le vide créé par le départ subit des autorités syriennes, sans avoir identifié une relève en matière de sécurité, a semé le germe de nouvelles confrontations inter-confessionnelles. Si nous couplons cette situation à la crise israélo-syrienne sur les Hauts du Golan, qui demeure inchangée, les composantes d'une montée de la violence et d'une anarchie sont maintenant au rendez-vous.

⁴⁸ [Les nouvelles télévisées de Radio-Canada, 25 avril 2005.](#)

Tel que définie dans cette étude et en conclusion, la solution réside dans la résolution systémique de tous les conflits en présence, ce qui implique l'intégration et la synchronisation d'une collection de plans de paix touchant Israël, le peuple Arabe et l'Iran, dont ce dernier doit faire l'objet d'une analyse complémentaire urgente. Cette seule prise de conscience devrait permettre à la Communauté internationale de réaliser que le « Roadmap to Peace » du Président Bush est incomplet et que l'improvisation quant au règlement des conflits inter-étatiques déplace, voire amplifie, les problèmes; la vallée de la Békaa qui est maintenant aux mains du Hezbollah en est un exemple concluant. En définitive, l'étude démontre que le plan de paix doit s'étendre à toute la région du Moyen-Orient, suivre une séquence cohérente et systémique et s'exercer avec la plus grande prudence; l'état final recherché étant une paix concrète et « durable » entre l'État d'Israël, le monde arabe et la Perse.

BIBLIOGRAPHIE

Livres et ouvrages de base

Brassey's Encyclopedia of Military History and Biography. *Arab-Israeli Wars [1947-82]*, Virginia : Brassey's, 2000.

Casques Bleus, Les. *Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies*, New York : Département de l'information, 1996.

Coulon, Jocelyn. *L'agression : Les Etats-Unis, l'Irak et le Monde*, Outremont : Athéna éditions, 2004.

Higgins, Rosalyn. *United Nations Peacekeeping 1946-1967 ; Documents and Commentary*, London, New York, Toronto : Oxford University Press, 1969.

Gresh, Alain, et Dominique Vidal. *Les 100 clés du Proche-Orient*, France : Imprimerie Hérissé, 2003.

Lonely Planet. *Middle East : From Libya to Iran*, Victoria, Australia : Lonely Planet, 2000.

Mervin, Sabrina. *Histoire de l'Islam – Fondements et doctrines*, Manhecourt : Imprimerie Maury Eurolivres, 2001.

Pelcovits, Nathan A. *The Long Armistice – UN Peacekeeping and the Arab-Israeli Conflict, 1948-1960*, Boulder, San Francisco, Oxford : Westview Press, 1993.

Références générales

Bloom, James J. « Arab-Israeli Wars [1947-82] », extrait de Brassey's Encyclopedia of Military History and Biography.

David, Camp. Sommet entre le président américain William Clinton, le premier ministre israélien Ehoud Barak et le président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat; accessible à <http://www.monde-diplomatique.fr/cahier/proche-orient/campdavid2000>; Internet; consulté le 20 avril 2005.

Éditorial, extrait de *Le Monde*, 9 mars 2005.

Encyclopedia of the Orient. « Lebanon » [encyclopédie en ligne]; accessible à <http://lexicorient.com/cgi-bin/eo-direct-frame.pl?http://i-cias.com/e.o/lebanon.htm>; Internet; consulté le 22 avril 2005.

États-Unis, Council on Foreign Relations. « Hezbollah (Lebanon, Islamists) », <http://www.terrorismanswers.org/groups/hezbollah.html>; Internet; consulté le 22 avril 2005.

Friedenberg, Robert E, Major (USA). « Shebaa Farms : Ground Zero For a Regional War? » (Thèse, Foreign Area Officer Association, Springfield, Virginia); accessible à <http://www.faoa.org/journal/shebaa.html>; Internet; consulté le 22 avril 2005.

Golan, Zone de séparation. Suite à la guerre d'octobre de 1973, les Nations Unies ont créé une zone démilitarisée sur le Plateau du Golan afin de séparer les forces en présence. Par conséquent, la FDI et l'Armée syrienne se sont retranchées respectivement derrière les lignes appelées « ALPHA et BRAVO » entre lesquelles les casques bleus patrouillent. Carte accessible à <http://www.un.org/Depts/Cartographic/map/dpko/undof.pdf>; Internet; consulté le 23 avril 2005.

Israël, Ministère des affaires étrangères. *Zoom sur Israël – La mise en valeur de ressources en eau limitées*, (Institut de recherche appliquée, Université Ben-Gourion du Néguev, 1 octobre 2000); accessible à http://www.israel-mfa.gov.il/MFAFR/MFAArchive/2000_2009/2000/10/Zoom+sur+Israel-+La+mise+en+valeur+de+ressources+e.htm?DisplayMode=print; Internet; consulté le 23 avril 2005.

Israël, Ministère des affaires étrangères. *Prime Minister's Comments on Media Reports on Golan Heights – 8 septembre 1994*, fut une conférence de presse qui précisait la portée des déclarations du Premier ministre Yitzhak Rabin concernant le retrait de la FDI du Plateau du Golan; accessible à <http://www.mfa.gov.il/MFA/Archive/Speeches/PRIME%20MINISTER-S%20COMMENTS%20ON%20MEDIA%20REPORTS%20ON%20GOLA>; Internet; consulté le 23 avril 2005.

Israël, Jewish Virtual Library. « The Madrid Framework »; accessible à <http://www.jewishvirtuallibrary.org/jsource/Peace/madrid1.html>; Internet; consulté le 17 mars 2005.

Klein, Joe. « Appointment in Damascus », extrait de la revue *TIME édition canadienne*, 14 mars 2005, p. 18-19.

Mansoor, Sameer, Analyste politique syrien, Ahmad Hat Ali, Ancien consultant du Ministère syrien de l'information; entrevue télévisée au journal *Al-Madar* de la chaîne *Abu Dhabi* (Émirats arabes unis), le 3 avril 2005.

Mitchell, Georges J. *Sharm El-Cheikh : Fact-Finding Committee*, rapport sur le Sommet de Sharm el-Cheikh d'octobre 2000 et sur des recommandations touchant la mise en œuvre du plan de paix israélo-arabe; accessible à http://www.usembassy.it/file2001_05/alia/a1052413.htm; Internet; consulté le 20 avril 2005.

Madrid, Conférence de. Conférence de 1991, commanditée par les États unis et la Russie, qui ouvrit la voie aux négociations bilatérales entre l'État d'Israël et les pays arabes limitrophes; accessible à <http://www.jewishvirtuallibrary.org/jsource/Peace/madrid1.html>; Internet; consulté le 20 avril 2005.

McGeary, Johanne. « The Trouble With Syria », *TIME canadien édition*, 28 février 2005.

Middle East Intelligence Bulletin. « Dossier Hassan Nasrallah – Secrétaire général du Hezbollah », est un dossier faisant état du cheminement terroriste et politique du Chef politique du Parti de Dieu (Hezbollah); accessible à http://www.meib.org/articles/0402_id.htm; Internet; consulté le 23 avril 2005.

Middle East Intelligence Bulletin. « Syrian Workers in Lebanon : The Other Occupation », *Middle East Intelligence Bulletin*, vol. 3, n^o 2, February 2001 [bulletin en ligne]; accessible à http://www.meib.org/articles/0102_11.htm; Internet; consulté le 22 avril 2005.

Monde diplomatique, le. « Le Proche-Orient, la déchirure : Taef Agreement, 22 octobre 1989 », <http://www.monde-diplomatique.fr/cahier/proche-orient/region-liban-taef-en>; Internet; consulté le 22 avril 2005.

Monde diplomatique, le. « Sommet de Camp David », <http://www.monde-diplomatique.fr/cahier/proche-orient/campdavid2000>; Internet; consulté le 16 mars 2005.

Naïm, Mouna. « Une aspiration au changement s'exprime dans le monde arabe », *Le Monde*, 12 mars 2005.

ONU. Centre des nouvelles. *A Performance-Based Roadmap to a Permanent Two-State Solution to the Israeli-Palestinian Conflict*; accessible à <http://www.un.org/media/main/roadmap122002.html>; Internet; consulté le 20 avril 2005.

ONU. Centre des Nouvelles. *Liban : Kofi Annan dans l'attente du calendrier de retrait des troupes syriennes*; 8 mars 2005; accessible à <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=10059&Cr=Moyen&Cr1=Liban>; Internet; consulté le 21 avril 2005.

ONU. *Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CÉDR) au Liban*, rapport rédigé par le CÉDR et qui fait état de la situation confessionnelle et démographique au Liban dans le but de cerner et de régler les différents raciaux et religieux, New York, 25 février 2004. Accessible à

[http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/898586b1dc7b4043c1256a450044f331/3e8a37a8c252ea90c1256ea100376399/\\$FILE/G0441779.pdf](http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/898586b1dc7b4043c1256a450044f331/3e8a37a8c252ea90c1256ea100376399/$FILE/G0441779.pdf); Internet; consulté le 23 avril 2005.

ONU. Conseil de sécurité. *Résolution S/RES/50 (1948) S/801, 29 MAI 1948*, demandait un cessez-le-feu immédiat suite à la guerre israélo-arabe ayant éclaté à l'aube de la reconnaissance de l'État d'Israël par les Nations Unies; accessible à

<http://domino.un.org/UNISPAL.NSF/d744b47860e5c97e85256c40005d01d6/6b76f035cd9c4a36852560c200599bb7!OpenDocument>; Internet; consulté le 23 avril 2005.

ONU. Conseil de sécurité. *Résolution S/RES/242 (1967), 22 novembre 1967*, demandait aux belligérants de respecter la souveraineté réciproque des États suite à la Guerre des Six Jours de 1967; accessible à

<http://domino.un.org/UNISPAL.NSF/d744b47860e5c97e85256c40005d01d6/7d35e1f729df491c85256ee700686136!OpenDocument>; Internet; consulté le 23 avril 2005.

ONU. Conseil de sécurité. *Résolution S/RES/338 (1973), 22 octobre 1973*, demandait aux parties en conflit de mettre un terme à la guerre d'octobre de 1973 et réitérait l'application de la résolution 242 de 1967; accessible à

<http://domino.un.org/UNISPAL.NSF/d744b47860e5c97e85256c40005d01d6/7fb7c26fcb80a31852560c50065f878!OpenDocument>; consulté le 23 avril 2005.

ONU. Conseil de sécurité. *Résolution S/RES/1397 (2002), 12 mars 2002*, demandait à Israël et aux Palestiniens de cesser immédiatement toute forme de violence, de poursuivre les négociations de paix et réitérait l'application des résolutions 242 et 338; accessible à

<http://domino.un.org/UNISPAL.NSF/d744b47860e5c97e85256c40005d01d6/4721362dd7ba3dea85256b7b00536c7f!OpenDocument>; Internet; consulté le 23 avril 2005.

ONU. Conseil de sécurité. *Résolution S/RES/1559 (2004), 2 septembre 2004*, demande aux états impliqués de respecter la souveraineté de la République du Liban, de retirer leurs troupes en territoire libanais et demande au gouvernement libanais de désarmer les milices en présence; accessible à

<http://domino.un.org/UNISPAL.NSF/d744b47860e5c97e85256c40005d01d6/764dc777bfc4307e85256f08005098bf!OpenDocument>; Internet; consulté le 22 avril 2005.

ONU. Conseil de Tutelle. *Statut*; accessible à <http://www.un.org/french/documents/tc.htm>; Internet; consulté le 23 avril 2005.

ONU. Département de l'information. *La question de Palestine & les Nations Unies*; Le Secrétaire général adjoint à l'information, Shashi Tharoor; No DPI/2276; mars 2003, chap. 7, p. 1-10. Également accessible à <http://www.un.org/french/Depts/palestine/ch7.pdf>; Internet; consulté le 21 avril 2005.

ONU. Département de l'information. *Hauteur du Golan – FNUOD – Mandat*; accessible à http://www.un.org/french/peace/peace/cu_mission/fnuod/fnuodM.htm; Internet; consulté le 23 avril 2005.

ONU. Département de l'information. *Liban – FINUL – Mandat*; accessible à http://www.un.org/french/peace/peace/cu_mission/finul/finulM.htm; Internet; consulté le 23 avril 2005.

ONU. United Nations Information System on the Question of Palestine (UNISPAL), regroupe toutes les résolutions du Conseil de sécurité des NU touchant la question israélo-palestinienne/arabe; accessible à <http://domino.un.org/UNISPAL.NSF/vCouncilRes>; Internet; consulté le 20 avril 2005.

ONU. UNRWA. « Refugee camp profile », <http://www.un.org/unrwa/refugees/camp-profiles.html>; Internet; consulté le 22 avril 2005.

Oslo, Accords de 1993 et 1995. L'Accord d'Oslo de 1993 établissait une Autorité gouvernementale intérimaire palestinienne dont le statut permanent fut articulé dans l'Accord de 1995; accessible à <http://www.yale.edu/lawweb/avalon/mideast/isrplo.htm> et <http://www.jewishvirtuallibrary.org/jsource/Peace/interim.html>; Internet; consulté le 20 avril 2005.

Pelcovits, Nathan A. « *The Long Armistice : UN Peacekeeping and the Arab-Israeli Conflict, 1948-1960* » (San Francisco : Westview Press, 1993), p. 193, p. 219-220.

République du Liban, *La constitution libanaise : Titre 6 – Dispositions finales et transitoires*, (Beyrouth : Assemblée Nationale, 1990), art. 95; accessible à <http://www.lp.gov.lb/Version%20Francaise/constitution/chapitre%206.htm>; Internet; consulté le 23 avril 2005.

Rizk, Sibylle. « La Syrie impose son homme à Beyrouth », *Le Figaro*, 11 mars 2005.

Sirois, Alexandre. « Le « printemps arabe » enhardit Bush », Cyberpresse, Section « Monde »; accessible à http://www.cyberpresse.ca/monde/article/article_complet.php?path=/monde/article/09/1%2C151%2C1066%2C032005%2C949457.php; Internet; consulté le 20 avril 2005.

Soleil, le. « Ultimatum de l'ONU à la Syrie », *Le Soleil (Québec)*, 12 mars 2005.

Soni, Shannon-Marie. « White Helmets 101 », *Magazine du « Council on World Affairs of Canada (COWAC) »*, 2000-2001 [magazine en ligne]; accessible à <http://www.cowac.org/whitehelmet101.html>; Internet; consulté le 23 avril 2005.

Taëf, Accords de. Sommet de la Ligue arabe de 1989 tenu à Taëf, en Arabie Saoudite, qui mit fin à la guerre civile au Liban; accessible à <http://www.monde-diplomatique.fr/cahier/proche-orient/region-liban-taef-en>; consulté le 23 avril 2005.

Tunis, Sommet 5plus5. *First Dialogue 5+5 : Tunis, 5-6 déc 2003*, Sommet durant lequel la Ligue Arabe donnait un écho favorable au plan de paix de George W. Bush; accessible à <http://www.5plus5.tn/english/actualite.htm>; Internet; consulté le 20 avril 2005.

Soni, Shannon-Marie. « White Helmets 101 », *Magazine du « Council on World Affairs of Canada (COWAC) »*, 2000-2001 [magazine en ligne]; accessible à <http://www.cowac.org/whitehelmet101.html>; Internet; consulté le 23 avril 2005.

UN NewsCentre, « a Performance-Based Roadmap to a Permanent Two-State Solution to the Israeli-Palestinian Conflict »; accessible à <http://www.un.org/media/main/roadmap122002.html>; Internet; consulté le 20 avril 2005.

Wanadoo, « Proverbes Arabes », <http://perso.wanadoo.fr/proverbes/arabe.htm>; Internet; consulté le 15 avril 2005.

Yale Law School. Avalon Project, « Israel-Palestine Organization Agreement; 1993 », accessible à <http://www.yale.edu/lawweb/avalon/mideast/isrplo.htm>; Internet; consulté le 17 mars 2005.

Zakaria, Fareed, « What Bush Got Right », extrait de *Maclean's Magazine*, 14 mars 2005, p. 26.